

M. Perrault: ... la question à l'étude a trait à un aspect important de la sécurité sociale, savoir la loi actuelle sur les allocations familiales. Je voudrais, cependant, mentionner que, depuis deux jours, les députés de l'opposition, faisant grand usage du style pathétique et du style ampoulé, affirment que le gouvernement actuel se compose de personnes impitoyables, avarés et sans entrailles qui ne se soucient guère du bien-être des déshérités.

M. Comeau: C'est tout à fait juste.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et bien dit!

M. Perrault: Nous avons été témoins de ce vaste épanchement de sentiments à l'endroit des économiquement faibles dans notre société. Je rappelle aux députés que non seulement le gouvernement actuel se soucie-t-il beaucoup des familles nombreuses qui ont besoin des allocations familiales plus importantes dont le député a fait mention, mais aussi que les membres de notre parti sont prêts à agir pour le compte des déshérités.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: Nous de ce côté-ci de la Chambre reconnaissons...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Apparemment, monsieur l'Orateur, le parti libéral est disposé à défaire ce qu'il a fait.

M. Perrault: ... que nos familles, de même que nos citoyens âgés, méritent une aide plus considérable.

M. Comeau: Alors, pourquoi le gouvernement ne les aide-t-il pas?

M. Perrault: Les chômeurs aussi ont besoin d'une aide plus grande. Je vous le dis, aucun pays au monde ne fait plus à l'heure actuelle pour ses citoyens âgés, les familles, ainsi que pour les pauvres et les démunis, que le nôtre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Plus fort!

M. Perrault: Tout est relatif. Oh, nous avons entendu les autres partis, et les tenants du Crédit social en particulier, dire qu'il faut aider les familles. Hier soir, la voix du critique financier du parti conservateur résonnait comme celle du Noël de l'année dernière, quand il disait à peu près ceci: «Oh! nous avons hâte de voir les propositions des libéraux en matière d'aide aux démunis de notre société.» Qu'ont fait les gouvernements conservateurs, provinciaux et fédéraux, en ces domaines?

Une voix: Exactement.

M. Perrault: Ils sont loin d'avoir égalé la générosité manifestée par les gouvernements libéraux successifs,

tant fédéraux que provinciaux. Et que dire des gouvernements provinciaux créditistes au Canada? Aucun n'a à son actif de réalisations aussi enviables que celles de l'actuel gouvernement fédéral libéral. L'an dernier, on a élu un gouvernement néo-démocrate au Manitoba; or, les chômeurs, lors d'un congrès spécial, ont reproché au NPD d'avoir failli à ses promesses d'aider les sans-travail dans le besoin.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Plus fort.

M. Perrault: Et ils ont alors présenté des résolutions qui révélaient leur désir de renverser ce gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Souriez, Ray.

M. Perrault: Vous savez, monsieur l'Orateur, les autres partis ont découvert lorsqu'ils étaient au pouvoir que les lois de finance comportent certaines obligations inévitables et que les gouvernements doivent établir des priorités. Assurément, nous devons aider les familles canadiennes, mais nous devons aider celles qui ont le plus besoin de notre aide.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: Le député veut sans doute demander le consentement unanime de la Chambre pour me permettre de poursuivre mon discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si j'invoque le Règlement, voici pourquoi. La Chambre est tellement ravie d'entendre le discours du député qu'elle voudrait entendre le reste.

Des voix: Non.

M. Bell: C'est trop fatigant pour le personnel.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qui a dit non?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): D'après le Règlement de la Chambre, il faut suivre une certaine procédure pour prolonger les heures de séance. Puisqu'on n'a pas eu recours à cette procédure, je ne peux faire autrement que déclarer écoulée l'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Comme il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures lundi après-midi en conformité de l'article 2 (1) du Règlement.

(A 5 heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)